

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD078-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 33
Votants : 43
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 20 juin 2011

Le 27 juin 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : TRANSFERT DES EAUX USEES DE COURSAC : ATTRIBUTION DU MARCHE DE
TRAVAUX**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

DD078-2011

OBJET : TRANSFERT DES EAUX USEES DE COURSAC : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération en date du 29 octobre 2010, la CAP a décidé de programmer le transfert des effluents de Coursac ver la station d'épuration de Saltgourde.

Que les travaux prévus consistent à la mise en place d'un réseau de refoulement de 5 000 ml et d'un réseau gravitaire de 280 ml (lot n° 1) ainsi qu'à la construction de 3 postes de relevage des effluents (lot n° 2).

Ils ont été estimés à 1 135 000 € HT.

Qu' une consultation par marché en procédure adaptée a été lancée le 25 mars 2011.

La date limite de réception des offres a été fixée au 02 mai 2011 à 16 h 00

9 plis ont été remis. L'ouverture des plis s'est déroulée le 03 mai 2011.

L'analyse a été présentée en Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 16 juin.

L'avis de la CAO est de retenir :

- pour le lot 1 : le groupement ERCTP en solution variante 2 pour un montant de 677 694 € HT
- pour le lot 2 : l'entreprise SOC en solution variante avec les options 2,7 et 8 pour un montant de 410 000 € HT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises proposées par la CAO.
- Lot 1 : le groupement ERCTP en solution variante 2 pour un montant de 677 694 € HT
- Lot 2 : l'entreprise SOC en solution variante avec les options 2,7 et 8 pour un montant de 410 000 € HT

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**